



L'amiante est un **déchet dangereux**, les conditions de transport et de réception sont réglementées, dans un objectif de protection des usagers et des agents de déchèterie.

Afin d'être acceptés lors des sessions de collecte d'amiante, les **chargements doivent répondre à plusieurs critères** :

- Être disposés dans un **camion benne ouvert** ou une **remorque ouverte**. Tout chargement dans un véhicule, voiture ou fourgon sera refusé.
- Les **anses de préhension** doivent être **accessibles** sans avoir à effectuer une manipulation de l'emballage.
- Les **emballages** doivent être **hermétiquement fermés** et **ne pas dépasser leur limite de remplissage**.

CHARGEMENTS NON-CONFORMES ET NON ACCEPTES :



Apport d'amiante
avec un fourgon



Apport d'amiante avec
un Véhicule Léger



Emballage ouvert ou non
fermé hermétiquement



Emballage dépassant la
limite de remplissage

CHARGEMENTS CONFORMES ET ACCEPTES :



Emballage **fermé de façon hermétique** avec les **4 anses apparentes** pour que le déchargement puisse être assuré à l'aide d'un engin de manutention



Pour des questions de sécurité, l'agent en charge de la collecte **est en droit de refuser le dépôt** si l'emballage ou le chargement n'est pas conforme comme présenté sur les photos